

**SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clèche 31190 MIREMONT**

Nombre de Membres – En exercice : 32      Présents : 24      Votants : 24

Date de la Convocation : 20/01/2016

**Objet : Délibération n° 16 01 04 : MODIFICATION CONTRAT ECOFOLIO**

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. SAISSET Guy-Joël (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) — BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) — CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - LOUPIAS Franck (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) –, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) représenté par M. SAISSET Guy-Joël - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) représenté par LOUPIAS Franck – ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés: MM. - RIVELLA Alain, MAGGILOLO Serge (CCVA) - CHENIN Jean DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. BLANC Jean-Claude

M. le Président informe l'assemblée que le SMIVOM a signé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés avec Ecofolio.

Dans le cadre de la reprise de la commune de Lagardelle pour la compétence complète sur les déchets, Monsieur le Président demande qu'à compter du 01/04/2016, la commune de Lagardelle soit prise en compte et que les tonnages relatifs à cette commune soit intégrés dans les déclarations du SMIVOM de la Mouillonne.

Cette modification se fera par avenant au contrat conclu avec Ecofolio pour introduire la commune de Lagardelle/Lèze à compter du 01/04/2016.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandate pour signer l'avenant avec Ecofolio pour intégrer la CCLAG ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour  
mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN

